

Pour le Rouleau, le don de la bonne santé, de la maladie ou de la mort naturelle, qu'elles se situent à l'étage individuel ou qu'elles soient collectives, relèvent de la seule décision divine. Cet octroi divin faisant partie de ces nombreux paramètres qui nous resteront toujours mystérieux "*a nistaroth*" (Deutéronome 29, 28).

La santé est décrite comme dépendante de cette décision divine régaliennne. L'exemple type en est celle de Moïse qui, dès sa naissance, était déjà un bébé constaté par sa mère comme vigoureux "*Vatééré oto ki tov ou*" (Exode 2,2), puis, plus tard, il fut aisément victorieux d'un garde chiourme égyptien (Exode 2, 12) ou fut tout autant physiquement dissuasif contre les pâtres qui voulaient gruger les filles de Jethro (Exode 2,17) Moïse resta ainsi en super forme physique jusqu'à sa mort "*Moïse était âgé de cent vingt ans lorsqu'il mourut, son regard ne s'était point terni et sa vigueur ne s'était point épuisée*" (Deutéronome 34,7)

Cependant si le Divin octroie le gros d'une bonne constitution ou l'absence ou non d'infirmités, le Rouleau nous enjoint déjà des rudiments d'hygiène empirique pour la conserver, même si la finalité première était décrite comme toute autre ablutions des mains, évitant les maladies des mains sales, écart des animaux réservoirs de virus ou de parasites – trichinose, salmonelloses – évitement du sang favorisant la pousse accélérée des bactéries gélose + et des intoxications, isolement préventif de tout porteur de lésion d'aspect douteux léproïde, circoncision etc...)

L'octroi des infirmités fait aussi partie de la seule volonté divine et laquelle nous échappe. Ainsi lit-on (dans Exode 4,11) : « *L'Éternel dit (à Moïse) : Qui a donné une bouche à l'homme ? Qui le fait muet ou sourd, clairvoyant ou aveugle si ce n'est moi l'Éternel ?* » Plus tard, Salomon qualifiera ces infirmes de "*vaincus du sort*" (Proverbes 31, 8) mais à qui Isaïe leur donnera de l'espoir "*Alors le boiteux bondira comme un chamois, la langue du muet entonnera des chants...*" (Isaïe 35, 6) Mais à l'inverse (Exode 31, 3) avec Betsalel, il nous est donné l'exemple que Dieu sait créer ponctuellement des génies scientifiques et artistiques (donc y compris de chercheurs médicaux), et dispense à qui Lui convient, une capacité de réflexion individuelle productive (*daat* connaissance + *tbouna* réflexion + *kh'okma* sagesse). On peut donc en déduire que toute l'avancée de la médecine et des sciences, et donc de cette augmentation de la longévité dont nous bénéficions comme résultante, Lui est bibliquement imputable grâce à cet octroi à l'humanité de quelques génies, similaires à Betsalel cité comme exemple, mais évidemment dans leurs domaines.

La maladie individuelle dans le Rouleau soit peut être considérée comme une impureté (Lévitique), surtout pour les affections contagieuses (dermatoses, maladies vénériennes) et exigeait alors un rituel de purification, (et pour les prêtres, empêchait alors leurs sacerdocees), soit est considérée comme une sanction divine pour un comportement honni (punition de Myriam pour son racisme contre sa belle-sœur – Nombres 12, 10) Mais cet épisode de Myriam montre, à l'inverse, que le pouvoir de guérir par Dieu, si bon le Lui semble, fait partie de ses attributs. Ainsi est-il enjoint et illustré que chacun a des devoirs d'ordre moral, éthique, et de respect des lignes structurelles de la Torah. S'il ne respecte pas ces devoirs et valeurs fondamentales édictées, alors risque-t-il (ou risque-t-elle) de voir, en son corps, s'opérer des altérations à la mesure de ses erreurs

La maladie collective sévissant en fléaux est aussi un des attributs divins. On la retrouve ainsi comme sanction après l'épisode de Korah dont le concept archaïque et païen qu'il avait des encens et de sa signification, gardait un relan de culte égyptien des parfums (liens : <http://ajlt.com/Etudes-reflexions/17.02.73.pdf> et <http://ajlt.com/Etudes-reflexions/17.02.74.pdf>). Ce passage, en sanction d'une rébellion collective, fut celui d'un fléau par épidémie en perte de 14.700 hébréo-égyptiens (Nombres Ch 17, 9-14). On retrouve ce thème de sanction collective dans les mises en garde formulées et menaçant le peuple d'exils, de persécutions ou d'épidémies à devoir subir dans le futur et consignés dans le Deutéronome en ses quatre dernières parachotes et notamment dans son chapitre 28 (une litanie indicative de maladies annoncées). Ces sanctions sont décrites comme un élément correcteur nécessaire de toute dysfonction dans l'édifice divin d'un nouvel ordre social et moral construit au Sinaï, et d'un rappel à l'ordre ultime de tout dérapage institutionnalisé quant au suivi ou non des lois structurelles qui régissent spécifiquement ce peuple et lui sont réservées. On rappellera le midrash connu que c'est le seul peuple à avoir accepté la Torah et de contracter un pacte aussi contraignant, et par là même un peuple qui s'est engagé dans le refus de copier systématiquement toutes les conduites déviantes des autres peuples (ou *bé khoukotéhem lo télékhou* Lévitique 18,3). Ainsi, à l'époque les Baals.

L'heure de la mort naturelle est aussi décrite comme n'étant en rien fortuite mais de décision divine. Elle peut être soit intempestive (cas de Nadav et Abihou foudroyés pour un rite d'encens profane restant encore égyptianisé et non "hébraïsé" Lévitique Ch 10 voir le lien <http://ajlt.com/Etudes-reflexions/17.02.46.pdf>) ou soit être de programmation naturelle. C'est ainsi qu'à l'annonce de sa fin imminente, Aaron se pliera au rituel de sa disparition programmée (Nombres Ch 20, 25-29) tout comme ensuite le fera Moïse (Deutéronome Ch 34 4-5)

Guérison et vie En tous ses passages, le Rouleau tempère les aspects négatifs et terribles de certaines de ses terribles prédictions (hélas depuis mises à exécution) en les contrebalançant par des aspects positifs attrayants et par des encouragements pour y aboutir. A l'échelon individuel, la guérison de Myriam nous montre ainsi que Dieu est sensible aux suppliques de ses frères intercédant pour elle, y répond, la pardonne et la guérit... Collectivement, c'est un "donnant-donnant" consigné dans le pacte de Moab. (Les superstitieux en évitent le volant négatif). Ce qu'exprimait déjà la bénédiction des Lévites qui promettait au peuple la garantie d'un bien-être matériel de fécondité et fertilité (Yivarékh'ékh'a), d'éclairement spirituel (Yaer) et la promesse de paix (Chalom), mais en précisant bien, pour son obtention, qu'à la seule condition expresse (et qui en constitue le quatrième verset indissociable et logiquement maintenu, sans césure, de la bénédiction complète chez les traditionalistes " *Que les enfants d'Israël maintiennent haut ce qui fait Ma Renommée (littéralement Mon Nom) (alors, et alors seulement,) je les bénirai "* (**Vé samou éth chémi al bné Israel va ani avarékh'ém**) - voir l'article sur lien <http://ajlt.com/Etudes-reflexions/17.02.25.pdf>).